



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2944

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2944**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Université Lyon 3 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), dénommé Université Jean Moulin-Lyon 3, doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

Cet établissement a été créé en 1973 et son siège est basé à Lyon 7<sup>ème</sup>.

L'IAE Lyon School of management est une école interne de l'Université Jean Moulin-Lyon 3.

L'IAE participe à la réalisation des missions de service public de l'enseignement supérieur dans les domaines relevant de la gestion et des organisations publiques et privées, en lien très étroits avec les milieux professionnels.

L'IAE Lyon remplit les missions de service public de l'enseignement supérieur suivantes :

- la formation initiale et continue,
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la coopération internationale.

L'IAE accueille près de 7 700 étudiants répartis sur 2 campus : le campus de la Manufacture des Tabacs et le campus de Bourg en Bresse.

**II - Modalités de représentation**

En application de l'article L 713-9 du code de l'éducation relatif aux instituts et écoles internes, et conformément à ses statuts adoptés le 29 mai 2012, l'IAE Lyon est administré par un Conseil, composé de 29 membres ayant voix délibérative, à savoir :

- 10 membres élus parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés,
- 8 membres élus parmi les usagers,
- 2 membres élus parmi les personnels administratifs et techniques,
- 3 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les collectivités territoriales,
- 2 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les organismes professionnels,
- 3 personnalités extérieures et leurs suppléants sont désignés par les organisations syndicales des salariés et des employeurs,
- une personnalité est désignée en fonction de ses compétences particulières par le Conseil de l'IAE Lyon.

Les statuts disposent que parmi les 29 membres désignés, 3 sont désignés par les collectivités territoriales : un représentant de la Ville de Lyon, un représentant de la Métropole de Lyon, un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant au termes des statuts.

En application de cette disposition, les administrateurs de l'IAE Lyon ont souhaité qu'un représentant de la Métropole de Lyon soit membre du Conseil (article 3.1 des statuts de l'IAE Lyon adoptés le 29 mai 2012).

Conformément aux règles fixées par les articles D 719-47-1 à D 719-47-5 du code de l'éducation et relatif à la désignation de personnalités extérieures au sein des conseils des EPCSCP, ces désignations interviendront dans le respect des règles de parité entre les hommes et les femmes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** madame Sarah PEILLON en tant que titulaire et madame Valérie GLATARD en tant que suppléante pour représenter la Métropole de Lyon pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de l'IAE Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**